

**PROCÈS-VERBAL DE LA 136^e SÉANCE
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE
18 septembre 2018, à 9 h 00**

Adopté lors de la séance du 4 décembre 2018

Procès-verbal de la 136^e séance du Conseil de la justice administrative, tenue le 18 septembre 2018, à 9 h 00, à la salle 20.402 du Tribunal administratif du travail située au 500, boulevard René-Lévesque à Montréal. La séance a été convoquée conformément aux délais prescrits par les *Règles de régie interne*.

Sont présents :

M^e Morton Minc, président du Conseil
M^{me} Marie Auger
M^e Hélène Bédard
M^e Marie Charest
M^e Marie-Josée Corriveau
M^e Anne-Marie Forget
M^e Lise Girard
M^{me} Jill Leslie Goldberg
M. Simon Julien
M^e Marie Lamarre
M^e Natalie Lejeune
M^e Patrick Simard

Sont absents :

M^e Josée Bédard
M^{me} Suzanne Danino
M. Michel Marchand
M^{me} Nancy Rhéaume

Sont aussi présentes :

M^e Danie Daigle, adjointe exécutive
M^e Stéphanie Tremblay, conseillère
M^e Julie Charbonneau, Bureau des présidents des conseils
de discipline

1. Ouverture de la séance

M^e Minc souhaite la bienvenue aux membres. Il les informe de l'absence de M^e Josée Bédard, M^{me} Nancy Rhéaume et de M. Michel Marchand. Quant à M^{me} Nathalie Diamond, nous avons appris le 4 septembre qu'elle a quitté le Tribunal administratif du Québec et qu'elle œuvre maintenant au ministère des Transports. Une carte sera transmise à M^{me} Diamond pour la remercier de son implication au sein du Conseil.

M^e Minc souhaite également la bienvenue à notre nouveau membre, M^e Lise Girard, présidente du Tribunal administratif des marchés financiers.

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance

M^e Simard suggère que soient discutés au point *Questions diverses* les sujets suivants :

- suivi budgétaire;
- planification stratégique.

M^{me} Auger suggère que soient discutés au point *Questions diverses* les sujets suivants :

- formation par un professeur en matière de déontologie;
- transmission du procès-verbal.

Sur la proposition de M^{me} Auger dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

3. Approbation du procès-verbal de la séance publique du 12 juin 2018

M^{me} Auger soulève une correction à apporter au procès-verbal de la séance du 12 juin 2018 : retirer l'espacement qui se trouve entre les deux premières puces au premier paragraphe du point 2.

M^e Lamarre demande de préciser au point 10 que le statu quo concernant l'adresse de transmission des avis à la personne visée par une plainte est maintenu.

Sur la proposition de M. Julien, dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance publique du 12 juin 2018 tel qu'il a été modifié.

4. Rapport du président

4.1 Ajout du Tribunal administratif des marchés financiers à la compétence du Conseil et assermentation de M^e Lise Girard

Le 13 juillet dernier entré en vigueur le projet de loi 141 (devenu le chapitre 23 des lois de 2018), intitulé *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la*

protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières. Ce projet de loi a été présenté par le ministre des Finances, Carlos Leitão.

Cette loi a notamment modifié la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et la *Loi sur la justice administrative*. Par ces modifications, le Tribunal administratif des marchés financiers devient assujéti à la compétence du Conseil.

M^e Minc procède à l'assermentation de M^e Lise Girard.

M^e Minc invite M^e Girard à nous présenter son tribunal. M^e Girard nous fournit les informations suivantes :

Le tribunal est composé de dix-huit personnes, dont six juges; il y a trois juges à temps plein et trois juges à temps partiel. Ces juges sont cinq avocats et un avocat à la retraite.

La mission du tribunal est d'entendre des dossiers qui viennent principalement de l'Autorité des marchés financiers. Le tribunal rend trois types de décisions. Il peut rendre des mesures conservatoires lorsqu'il y a urgence d'agir. Il arrive que dans ces cas des décisions ex parte sont rendues. Des mesures administratives sanctionnant des manquements administratifs à la loi peuvent également être rendues. Finalement, le tribunal peut réviser des décisions rendues par certains organismes, dont l'Autorité des marchés financiers.

Environ deux cent cinquante à trois cents demandes sont traités annuellement. Un procès peut durer d'une semaine à deux mois. Les dossiers sont assez volumineux et complexes.

Il arrive que les gens qui s'adressent au tribunal se représentent seuls, et ce, dans au moins trente pour cent des cas. Les autres sont représentés par un ou plusieurs avocats.

4.2 Pourvoi en contrôle judiciaire de la décision sur la recevabilité de la plainte dans le dossier numéro 2017 QCCJA 936 – M. Pierre Lachance et M^e Marie Langlois (TAT)

Une audition au fond est fixée pour le 29 octobre prochain au palais de justice de Québec.

4.3 Publication de la liste dressée en vertu de l'article 178 de la Loi sur la justice administrative

Le cahier explicatif de la démarche et la liste des ministères et organismes ont été transmis aux membres.

La liste sera transmise pour publication à la partie I de la *Gazette officielle du Québec*. Cette liste devrait être publiée en octobre. Une résolution est adoptée par le Conseil aux fins de cette publication.

Sur la proposition de M. Julien, dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter la *Liste des ministères et des organismes constituant l'Administration gouvernementale* ainsi que la *Liste des organismes chargés de trancher des litiges opposant un administré à une autorité administrative ou à une autorité décentralisée*, dont copie est jointe au présent procès-verbal, afin qu'elle soit publiée à la partie I de la *Gazette officielle du Québec*, conformément à l'article 178 de la *Loi sur la justice administrative* (RLRQ, chapitre J-3).

4.4 Nomination au Conseil des membres représentant le public

Le Secrétariat aux emplois supérieurs a été contacté afin de savoir comment nous procéderons avec la nomination des membres devant notamment remplacer ceux dont le mandat est échu. Le dossier et les candidatures déposées seront soumis au prochain ministre de la Justice ainsi qu'au prochain gouvernement. Par conséquent, notre dossier pourrait être présenté au nouveau gouvernement au mois de novembre. Plus de dix candidatures ont été déposées.

4.5 Visioconférence

Une audition a eu lieu par visioconférence le 13 juillet dernier dans le dossier Jérôme Carrier et Jean-Guy Cyr et M^e Louise Desbois (TAT) (2017 QCCJA 953). Des salles de visioconférence ont été utilisées dans quatre villes différentes : Montréal, Québec, Gaspé et Havre-Aubert (Îles-de-la-Madeleine).

L'audition a duré moins de trois heures.

Me Lejeune n'a pas trouvé l'expérience optimale. Elle dit ne pas avoir eu une image claire des visages. Elle recommande la visioconférence lorsque pas plus de deux écrans sont utilisés. Elle ajoute que la disposition de la salle n'était pas appropriée.

M^e Minc précise que c'est une première et qu'on pourra peut-être améliorer les outils éventuellement.

M^e Lamarre affirme que suivant l'expérience vécue dans son tribunal, où la technologie est installée dans vingt-et-une régions, l'utilisation de la visioconférence dans plus de deux sites rend l'expérience plus difficile.

M^{me} Goldberg prône l'utilisation de la visioconférence, même à plus de deux écrans. Elle invite les gens à trouver des solutions pour améliorer la performance de ces outils.

M^e Bédard dit que la difficulté pour les audiences, c'est d'évaluer la crédibilité des témoins.

M^e Girard suggère d'apporter son aide au Conseil pour améliorer l'application de ces technologies dans le cadre d'une audience. Elle suggère que chacun des tribunaux et

organismes fasse bénéficier le Conseil de leurs expériences vécues afin de favoriser l'utilisation des technologies pour la tenue d'enquêtes.

4.10 Liste téléphonique des membres

Un nouveau tableau a été remis aux membres lors de l'envoi des documents utiles à la préparation de la séance. La mise à jour comprend notamment l'ajout des coordonnées de M^e Girard et des changements d'adresses de courrier électronique, dont celle de M^e Minc. Il est suggéré d'utiliser cette adresse pour tout contact avec M^e Minc personnellement.

Sont également portés à l'attention des membres les changements aux adresses de courrier électronique du Conseil. Deux nouvelles adresses sont créées : une pour les plaintes et une autre pour les affaires générales du Conseil. L'adresse président@cja.gouv.qc.ca sera éventuellement retirée.

5. Sujets d'information

5.1 40^e anniversaire du Conseil de la magistrature

Une invitation à souligner le 40^e anniversaire du Conseil de la magistrature a été transmise au Conseil. À cette occasion se tiendra un colloque les 27 et 28 septembre prochain à Longueuil.

Ce colloque vise notamment à favoriser la réflexion sur les différentes approches déontologiques et à susciter une discussion sur le modèle déontologique adopté au Québec en 1978.

M^e Minc et les juristes du Conseil sont inscrits à cet évènement.

5.2 Poste additionnel au sein du secrétariat du Conseil

M^e Minc informe les membres qu'une nouvelle personne s'ajoutera au personnel du Conseil. Il s'agit d'un technicien en droit.

5.3 Site internet

La mise à jour du site internet a été temporairement suspendue en raison, notamment des vacances estivales. De plus, les travaux entrepris devront être refaits en raison de l'ajout du Tribunal administratif des marchés financiers à la compétence du Conseil.

D'autre part, dans son exercice de modernisation, le ministère de la Justice entend revoir son site internet et ceux de tous les organismes qui sont sous sa responsabilité, dont celui du Conseil. Le ministère va probablement imposer certaines exigences, notamment en matière d'aspect visuel.

M^{me} Goldberg et M^e Charest sont d'avis qu'il est important pour la perception du public concernant l'indépendance du Conseil de ne pas nécessairement être assujetti à la même image que celle du ministère de la Justice. M^e Lejeune appuie ces propos.

5.4 Modernisation du Conseil

Après diverses rencontres avec des membres de l'équipe informatique de la Direction générale des technologies de l'information et des registres du ministère de la Justice, nous avons opté pour un banc d'essai d'Office 365 de Microsoft.

L'implantation de cette solution n'est pas complétée. Nous avons obtenu les abonnements pour tous les membres. Des adresses de courrier électronique ont été attribuées aux membres représentant le public afin de permettre des échanges sécurisés. Des tablettes seront fournies aux membres représentant le public.

Nous continuons de travailler à l'implantation des applications de la suite Office 365 qui sont nécessaires pour nos besoins. Lorsque nous aurons terminé ces travaux, des sessions de formation seront offertes aux membres. Deux séances de formation sont prévues : une pour les membres représentant le public et une autre pour les membres de l'Administration. Nous planifions nos travaux afin de faire en sorte que ces séances puissent être offertes en octobre. Les tablettes ainsi que les adresses de courrier électronique seront remises aux membres représentant le public lors de la séance de formation, car une configuration est nécessaire.

L'occasion est saisie de demander aux présidents des tribunaux et organismes s'il est possible de transmettre les enregistrements d'audition en format numérique (MP3). M^e Lejeune acquiesce.

La réfection du site internet est la dernière étape du processus de modernisation. M^{me} Goldberg souhaiterait que ça se fasse plus rapidement, car c'est notre moyen de rejoindre la population.

6. État et suivi des dossiers de plaintes

6.1 Statistiques

- **DISTRIBUTION DU TABLEAU DES STATISTIQUES**, à jour au **7 septembre 2018**;
- 38 nouvelles plaintes ont été déposées au Conseil depuis le début de l'exercice 2018-2019 ce qui fait un total de 65 plaintes en traitement;
- Dossiers d'enquête en cours : 832 (M^e Kathya Gagnon), 846 (M^e Kathya Gagnon), 953 (M^e Louise Desbois).

6.2 Dépôt des décisions du comité d'examen de la recevabilité des plaintes du 12 juin 2018 et du 12 septembre 2018

Le Conseil prend acte du dépôt des décisions du comité d'examen de la recevabilité des plaintes jugées irrecevables lors de la séance du 12 juin 2018 dans les dossiers n^{os} 976, 977, 978, 980, 983, 985, 992, 993, 995, 1001, 1004, 1010, 1013, 1014, 1015, 1018, 1022, 1023, 1024, 1025, 1026, 1027, 1028 et 1031. Il prend également acte du dépôt de la décision du comité d'examen de la recevabilité des plaintes jugée irrecevable par séances électroniques tenues les 11 et 12 septembre dans le dossier n^o 1036.

Citant en exemple le dossier numéro 977, M^{me} Auger demande s'il y a une directive à la Régie du logement informant les juges qu'ils peuvent demander une prolongation du délai de délibéré. M^e Simard répond que les juges sont informés de l'arrivée du délai. M^{me} Auger voudrait que la demande de prolongation soit inscrite à la décision. On lui répond que normalement, s'il y a prolongation de délai, il n'y a pas de manquement déontologique.

6.3 Séance du comité d'examen de la recevabilité des plaintes du 17 septembre 2018

Le comité d'examen de la recevabilité des plaintes a tenu une séance le 17 septembre 2018, il y avait 36 dossiers inscrits à l'ordre du jour : vingt-six plaintes ont été déclarées manifestement non fondées, six plaintes feront l'objet d'un traitement complet et seront de nouveau soumises au comité d'examen de la recevabilité des plaintes. Quatre plaintes ont été déclarées recevables.

6.4 Constitution d'un comité d'enquête dans les dossiers 2017 QCCJA 986, 2018 QCCJA 996, 2018 QCCJA 999 et 2018 QCCJA 1013

No de dossier CJA : 2017 QCCJA 986
Nom de la plaignante : Rosa Francescangeli
Nom du régisseur: Ross Robins
Tribunal : Régie du logement

No de dossier CJA : 2018 QCCJA 996
Nom de la plaignante : Lyne Théorêt
Nom du régisseur: Ross Robins
Tribunal : Régie du logement

No de dossier CJA : 2018 QCCJA 999
Nom de la plaignante : Camille de Guire et Denis Caron
Nom du régisseur: Ross Robins
Tribunal : Régie du logement

No de dossier CJA : 2018 QCCJA 1013
Nom de la plaignante : Nadejda Chistikina
Nom du régisseur: Ross Robins
Tribunal : Régie du logement

ATTENDU QUE le 21 décembre 2017 M^{me} Rosa Francescangeli porte plainte au Conseil de la justice administrative (ci-après « le Conseil ») à l'égard du juge administratif Ross Robins de la Régie du logement;

ATTENDU QUE le 15 février 2018 M^{me} Lyne Théorêt porte plainte au Conseil à l'égard du juge administratif Ross Robins de la Régie du logement;

ATTENDU QUE le 20 février 2018 M^{me} Camille de Guire et M. Denis Caron portent plainte au Conseil à l'égard du juge administratif Ross Robins de la Régie du logement;

ATTENDU QUE le 10 avril 2018 M^{me} Nadejda Chistikina porte plainte au Conseil à l'égard du juge administratif Ross Robins de la Régie du logement;

ATTENDU QUE l'article 8.4 de la *Loi sur la Régie du logement* (RLRQ, c. R-8.1) énonce que le Conseil, lorsqu'il procède à l'examen d'une plainte formulée contre un régisseur de la Régie du logement, agit conformément aux dispositions des articles 184 à 192 de la *Loi sur la justice administrative* (RLRQ, c. J 3);

ATTENDU QUE lors de la séance du 17 septembre 2018 du comité d'examen de la recevabilité des plaintes, les plaintes ont été déclarées recevables au sens de la *Loi sur la justice administrative*;

ATTENDU QUE l'article 186 de cette loi énonce que, si la plainte a été considérée recevable, le Conseil constitue un comité d'enquête, formé de trois membres, chargé de faire enquête sur la plainte et de statuer sur celle-ci en son nom;

ATTENDU QUE l'article 8.4 de la *Loi sur la Régie du logement* prévoit que lorsque le Conseil constitue un comité d'enquête, deux des membres qui le composent sont choisis parmi les membres du Conseil visés aux paragraphes 1^o à 6^o et 9^o de l'article 167 de *Loi sur la justice administrative*, dont l'un n'exerce pas une profession juridique et n'est pas membre de l'un des organismes de l'Administration dont le président est membre du Conseil;

ATTENDU QUE l'article 8.4 de la *Loi sur la Régie du logement* énonce que le troisième membre du comité d'enquête est le membre visé au paragraphe 8^o de l'article 167 de *Loi sur la justice administrative* ou choisi à partir d'une liste établie par le président de la Régie du logement après consultation de l'ensemble de ses régisseurs;

ATTENDU QUE l'article 187 de la *Loi sur la justice administrative* prévoit que le Conseil désigne un président parmi les membres du comité d'enquête qui sont avocats ou notaires;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M^{me} Goldberg, appuyée par M^{me} Auger, il est résolu, conformément aux articles 8.4 de la *Loi sur la Régie du logement* et 186 de la *Loi sur la justice administrative*, que le Conseil constitue le même comité d'enquête chargé de faire enquête :

- sur les plaintes 2017 QCCJA 986, 2018 QCCJA 996 et 2018 QCCJA 999 au regard de l'article 41.1 du *Règlement sur la procédure devant la Régie du logement* (RLRQ, chapitre R-8.1, r.5);
- sur la plainte 2018 QCCJA 1013 au regard des articles 3, 4, 5, 6 et 7 du *Code de déontologie des régisseurs de la Régie du logement* (RLRQ, chapitre R-8.1, r. 0.2).

Le Comité d'enquête est composé des personnes suivantes :

- M^e Lise Girard (M^e Josée Bédard, substitut)
- M^{me} Jill Leslie Goldberg (M^{me} Nancy Rhéaume, substitut)
- M^e Anne-Marie Forget (M^e Sylvie Lambert, substitut)

En cas d'empêchement ou de refus de la désignation, M^e Josée Bédard, M^{me} Nancy Rhéaume et M^e Sylvie Lambert sont respectivement désignées comme substituts pour faire partie du comité d'enquête.

Le mandat de ce comité d'enquête, en ce qui concerne le dossier 2018 QCCJA 999, est limité à la question du délai mis à rendre la décision et ne doit pas porter sur les autres allégations du plaignant.

Le mandat de ce comité d'enquête, en ce qui concerne le dossier 2018 QCCJA 1013, est limité à la question de la discussion du régisseur avec la partie adverse hors la présence du plaignant et ne doit pas porter sur les autres allégations du plaignant.

7. Suivi des dossiers d'enquête en cours

7.1. Dossiers d'enquête en cours

- **2016 QCCJA 832 (Kathya Gagnon)**

M^e Lejeune se retire lors des discussions sur ce point.

M^e Simard indique que les auditions se poursuivront les 10 et 11 octobre 2018. Une rencontre de travail devrait avoir lieu dans la journée pour évaluer le déroulement du dossier. Il est difficile de déterminer un délai. Les plaidoiries devraient avoir lieu à ce moment.

- **2016 QCCJA 846 (Kathya Gagnon)**

Ce dossier est en attente et sera traité après le dossier 2016 QCCJA 832.

- **2017 QCCJA 953 (Jérôme Cyr)**

Le dossier a été entendu le 13 juillet 2018 et est en délibéré. Un projet de décision circule parmi les membres du comité d'enquête. M^e Lejeune et M. Marchand devraient y apposer leur signature au courant de la semaine. La décision sera ensuite transmise à M^e Bédard pour signature. Le tout devrait se finaliser dans la semaine.

8. Comité d'examen de la recevabilité des plaintes

En vue de constituer un nouveau comité d'examen de la recevabilité des plaintes, il est discuté de l'application de 184.2 de la *Loi sur la justice administrative* considérant l'ajout du Tribunal administratif des marchés financiers à la compétence du Conseil.

9. Calendrier

Le calendrier des prochaines séances du Conseil est établi comme suit :

4 décembre 2018 13 h 30 à Québec

26 mars 2019 à 9 h 00 à Montréal

4 juin 2019 à 13 h 30 Québec

17 septembre 2019 à 9 h 00 à Montréal

10. Questions diverses

La note qui devait être préparée concernant les demandes de délai additionnel pour produire des observations avant le traitement du dossier au comité d'examen de la recevabilité des plaintes qui sont parfois faites par les membres des tribunaux faisant l'objet d'une plainte n'est pas encore produite. Elle le sera ultérieurement.

La question du suivi budgétaire n'est finalement pas abordée.

Concernant la planification stratégique, il est proposé par M^{me} Goldberg de tenir une séance spéciale pour planification stratégique. Pour ce faire, un projet de document sera transmis.

M^{me} Auger demande ce qu'il advient de la conférence qu'un professeur ou professionnel en matière de déontologie devait présenter aux membres du Conseil. On lui répond que ceci est à venir.

Elle ajoute qu'elle souhaite que le procès-verbal soit transmis aux membres dans les semaines qui suivent les séances, car il est plus facile de faire des commentaires.

M. Julien demande un ordre du jour plus détaillé.

M^e Lejeune, M^e Lamarre et M^e Simard vont faire parvenir une nouvelle liste des membres de leur tribunal pouvant siéger à des comités d'enquête.

11. Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 55.

Le président du Conseil de la justice administrative,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Morton Minc', written in a cursive style.

M^e Morton Minc